



MAIRIE DE DONVILLE LES BAINS

97 route de Coutances – 50350 DONVILLE LES BAINS

Tél. : 02.33.91.28.50 – Fax. : 02.33.91.28.55

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 FEVRIER 2012

**L'an deux mille douze, le vingt sept février à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la
présidence de Jean-Paul LAUNAY Maire.**

Etaient présents : M. LAUNAY Jean-Paul, Mme LEGRIS Albane, Mme CHOLET Frédérique, M. LEMARQUAND Jean-Claude, M. BITU David, Mme HAYOT Rachel, Mme GOGO Elisabeth, M. BANSE Olivier, M. MAUNOURY Christian, M. LECUIR Roland, Mme DEBRAY Christine, M. SOULARD Thomas, Mme CAZAL Karine, M. PEROT Philippe, M. DI MASCIO Roberto, Mme BOUCEY Maryse, M. GRIVEL Eric.

Procurations : M. LAUNAY Marc à M. LAUNAY Jean-Paul, M. GAUTIER Daniel à M. BITU David, M. FROMENTIN Stéphane à M. BANSE Olivier, M. ARONDEL Guillaume à M. DI MASCIO Roberto.

Absent : M. GIRARD Emmanuel

Secrétaire de séance : M. LEMARQUAND Jean-Claude

Date de convocation : 20 février 2012 Date d'affichage : 5 mars 2012

En exercice : 22 - présents : 17 - Votants : 21

Ordre du jour :

Eau

- 1- Approbation du Compte de gestion 2011
- 2- Approbation du Compte administratif 2011
- 3- Affectation du résultat 2011
- 4- Fonds de solidarité pour le logement 2012 eau et assainissement
- 5- Budget primitif 2012

Assainissement

- 6- Approbation du Compte de gestion 2011 - reporté
- 7- Approbation du Compte administratif 2011- reporté
- 8- Affectation du résultat 2011- reporté
- 9- Budget primitif 2012

- 10- Attribution des subventions aux associations
- 11- Convention avec l'association OSE Environnement
- 12- Convention avec l'association le théâtre en partance les Embruns
- 13- Convention avec l'association Départementale « Lire et faire lire dans la Manche »
- 14- Convention avec l'office de tourisme
- 15- Adhésion du Syndicat Mixte de Production d'eau potable de la Bergerie au Syndicat Mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable de la Manche
- 16- Questions diverses

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 30/01/2012.
Pour : 19, abstention : 1

EAU

1-APPROBATION du Compte de Gestion 2011 - Eau

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, l'assemblée adopte à l'unanimité le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	54 524.90 €
Section exploitation recettes :	280 785.52 €
Section d'investissement dépenses :	118 944.94 €
Section d'investissement recettes :	65 640.56 €

Décision du conseil :
Pour : 19, abstention : 1

Arrivée de M. MAUNOURY Christian

2-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 -Eau

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections et constaté que les chiffres du compte administratif sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal, Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

Sous la présidence de M. Lecuir, le compte administratif est adopté à l'unanimité :

Section exploitation dépenses :	54 524.90 €
Section exploitation recettes :	280 785.52 €
Section d'investissement dépenses :	118 944.94 €
Section d'investissement recettes :	65 640.56 €

Décision du Conseil :
Pour : 18, abstention : 1

3-AFFECTATION DU RESULTAT 2011- EAU

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2011, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice	47 818.83 €
résultat antérieur de l'exercice	178 441.79 €

Excédent d'exploitation **226 260.62 €**

Investissement

solde d'exécution d'investissement, -besoin de financement	53 304.38 €
---	-------------

Solde des restes à réaliser,
- besoin de financement **16 180.00 €**

Besoin de financement **69 484.38 €**

Affectation

Affectation en réserves/R 1068	69 484.38 €
Report en fonctionnement/R002	156 776.24 €

Décision du Conseil :

Pour : 16, abstentions : 5

4-Fonds de Solidarité pour le Logement 2012

Depuis 2009, le Département de la Manche permet d'intervenir pour aider les ménages en difficulté à régler leur facture d'eau et d'énergie liés au logement.

À compter de 2012, la loi 2011-156 du 7 février 2011 relative à la solidarité permet aux services publics d'eau et d'assainissement d'attribuer une subvention au FSL.

En conséquence, le Département de la Manche propose aux **services publics d'eau et d'assainissement** de verser au fonds une contribution maximale de 0.5% des montants hors taxes des redevances d'eau et d'assainissement.

La dépense est évaluée à 500€ par an pour chaque budget.

M. Bitu fait état des aides reçues par les DONVILLAIS.

Vote : pour : 21

5-BUDGET PRIMITIF 2012 - EAU

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

En exploitation, en dépenses et recettes	251 777.00 €
En investissement, en dépenses et recettes	296 461.00 €

Décision du Conseil :

Pour : 20, abstention : 1

ASSAINISSEMENT

6-APPROBATION du Compte de Gestion 2011 - Assainissement

Délibération reportée en mars

Après avoir donné lecture des résultats budgétaires, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le compte de gestion 2011 présenté par le receveur municipal qui fait apparaître :

Section exploitation dépenses :	95 667.92 €
Section exploitation recettes :	247 688.30 €
Section d'investissement dépenses :	284 809.63 €
Section d'investissement recettes :	252 370.80 €

Décision du Conseil :

7-ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011- assainissement

Délibération reportée en mars

Après avoir lu le détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, Monsieur le Maire propose d'adopter le compte administratif dont les chiffres sont identiques au compte de gestion présenté par le receveur municipal :

Section exploitation dépenses :	95 667.92 €
Section exploitation recettes :	247 688.30 €
Section d'investissement dépenses :	284 809.63 €
Section d'investissement recettes :	252 370.80 €

Décision du Conseil :

8-AFFECTATION DU RESULTAT 2011 - assainissement

Délibération reportée en mars

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2011, selon les chiffres ci-dessous :

Exploitation

résultat de l'exercice	16 067.57 €
résultat antérieur de l'exercice	135 952.81 €

Excédent d'exploitation 152 020.38 €

Investissement

solde d'exécution d'investissement :	
-besoin de financement	32 438.83 €
Soldes des restes à réaliser d'investissement	0 €

Affectation

Affectation en réserves R1068	32 438.83 €
Report en exploitation R002	119 581.55 €

Décision du Conseil :

9-BUDGET PRIMITIF 2012 - assainissement

Après avoir pris connaissance du détail des chapitres de recettes et de dépenses pour les deux sections, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Exploitation, en dépenses et recettes	232 610.00 €
Section Investissement, en dépenses et recettes	1 036 461.00 €

Décision du Conseil :

Pour : 20, abstention : 1

M. Lecuir remarque que la part facturée par le SMAAG a été réduite.

M. Le Maire rappelle que la renégociation des contrats d'affermage par la commune a également permis de faire baisser les factures d'eau et d'assainissement

10- Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'octroyer au titre de l'année 2012, les subventions mentionnées au tableau ci-dessous :

Associations	vote 2012
ADMINISTRATION GENERALE	
UNC	250
FNACA	1322
ACPG ACTM	250
Prévention routière	250
total "divers"	2072

Vote à l'unanimité

SOCIAL CARITATIF	
Secours populaire	500
Secours catholique	500
AGAPEI	800
croix rouge	500
AFAD (aide familiale à domicile)	250
OSE (Objectif solidarité emploi)	500
donneurs de sang	250
bibliothèque pour tous hôpital Granville	120
visite malades hospitalisés(VMEH)	80
ADAR(aide à domicile en activités regroupées)	500
APAEIA (association des parents et amis des enfants inadaptés de l'Avranchin)	300
Ass. Locataire (M. JOUBIN) CLCV	60
l'Espoir du Roc	200
Université Inter Ages de Basse Normandie	50
total "social"	4 610 €

Vote à l'unanimité

Associations	vote 2012
ECOLES	
Amicale Ecoles publiques	2600
les Embruns	12000
total "écoles"	14600

Mme LEGRIS sort avant le vote en faveur de l'Amicale des Ecoles publiques.

Vote à l'unanimité

COMMUNICATION	
MATEOL	6000
total	6000

La subvention en faveur de MATEOL est proposée au vu des résultats obtenus en 2011 : 8 victoires sur l'eau, 15 victoires de manches, 8 victoires sur régates et de nombreuses visites sur leur site internet avec 6719 connexions pour l'année: mateo.asso-web.com.

M. LECUIR vote contre, considérant que l'investissement devrait être porté par le Pays Granvillais. Quant à M. PEROT, il demande pourquoi se distinguer de la CCPG.

M. le Maire considère que les résultats sportifs du bateau et de son équipage valorisent DONVILLE. Il est important de faire rayonner l'image de la commune au-delà du pays granvillais.

Vote : Pour : 16, contre : 5

SPORTS	Vote 2012
	6150
USMD Football	6500
USMD Tennis de table	1000
USMD pétanque	1000
USMD Tir	1000
Les Sternes	1000
Manche oxygène	300
Badminton club	1000
Basket club intercom	22
pl handball granville	187
granville karaté Kai	66
tennis club de granville	330
Normandy Loisirs	200
total "sport"	18755

Vote à l'unanimité

Associations	vote 2012
ANIMATION	
Orchestre du cap lihou	1700
Palettes Donvillaises	400
Créations activités donvillais	398
	1053
association de jumelage	2000
Comité du Carnaval de granville	3700
USMD échecs	566
total	9817

Vote : pour : 20, contre : 1

Associations	Vote 2012
CULTURE	
Lire et faire lire	80
total	80

Vote à l'unanimité

TOURISME	Vote 2012
Office du tourisme	53000
total	53000

M. DI MASCIO sort avant le vote en faveur de l'office de tourisme.
Vote : pour : 17, contre : 1, abstention : 1

total général	108 934 €
---------------	------------------

11- Convention avec l'association OSE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec l'association OSE ENVIRONNEMENT selon les tarifs suivants :

Les prestations seront facturées à l'heure sur la base de :

- 9.99 € pour l'entretien des chemins de randonnées, des cimetières, curage des fossés...
- 16.10 € pour la restauration du petit patrimoine bâti, petites constructions diverses

Le conseil municipal à l'unanimité autorise M le maire à signer la convention avec l'association OSE ENVIRONNEMENT.

Les montants 2011 étaient de 9.60€ et 15.50€

12-Convention avec l'association «le Théâtre en partance Les Embruns »

La convention sera présentée au prochain conseil de mars.

13-Convention avec l'association Départementale « Lire et faire lire dans la Manche »

Les enfants de Donville les Bains bénéficient des ateliers de lecture offerts par des bénévoles de l'association, au sein de la bibliothèque municipale. Ces personnes offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour susciter l'envie de lire et favoriser l'apprentissage de la lecture.

Consécutivement à l'aide accordée de 80€ pour les deux bénévoles intervenants sur la commune, le conseil municipal à l'unanimité autorise M. le Maire à signer la convention annuelle avec l'association Départementale « Lire et faire lire dans la Manche ».

14-Convention avec l'Office de Tourisme de Donville

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention entre l'Office de Tourisme et la commune de DONVILLE LES BAINS au titre de l'année 2012, suite à l'attribution de la subvention.

L'article 4, 1^{er} alinéa, est modifié comme suit :
«sous réserve de l'accord préalable de la collectivité du conseil municipal. »

M. Di Mascio appartenant au bureau de l'association quitte l'assemblée avant le vote.

Décision du conseil :
Pour : 18, contre : 1

15-Adhésion du Syndicat mixte d'eau potable de la Bergerie au Syndicat Mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable de la Manche

Le comité syndical du Syndicat d'eau de la Bergerie a émis un avis favorable à la création, au niveau départemental, d'un syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable.

Afin d'adhérer, le Syndicat Mixte de production d'eau potable de la Bergerie doit recevoir l'accord des collectivités membres.

En conséquence M. le Maire demande au conseil de :

- Donner son accord à l'adhésion du Syndicat mixte de production d'eau potable de la Bergerie au syndicat mixte pour la gestion durable de la ressource en eau et la sécurisation de la production d'eau potable dans la Manche.

M. Maunoury explique que le nouveau syndicat se substituera aux services de l'Etat pour les missions de conseils et de veille juridique.

Ses statuts, en annexe, ont pour objectif de créer une autoroute de l'eau, c'est-à-dire de sécuriser la production et l'alimentation et de participer à un partage équitable de l'eau.

M. Pérot vote contre, considérant que sans moyen de contrainte, les missions du syndicat seront inefficaces.

Décision du conseil : 20 pour 1 contre

Projet de statuts du Syndicat Mixte et charte en annexe

16-Questions diverses

M. le maire donne lecture de la réponse de M. le Préfet qui confirme à M. PEROT la légalité du procès-verbal du 12/12/2011 ainsi que de l'arrêté du Maire en date du 19/12/2011 encadrant les conditions d'autorisation de filmer les séances du conseil municipal. Ces actes étant contestés par le conseiller municipal.

M. Lecuir évoque les articles de presse portant sur les terrains appartenant à la CCPG et mettant à sa charge les intérêts d'emprunts jusqu'à la cession des parcelles à Prévithal.

M. Le Maire s'étonne que personne n'ait réagi lors de la revente du bowling à un prix inférieur à celui payé par l'intercommunalité.

Il rappelle que ce sont les différents recours qui retardent la vente des terrains et qu'il n'est pas constructif d'opposer le Camping Intercommunal à Prévithal.

** P.S. : les budgets et les conventions étaient transmis avec le compte-rendu de la commission des finances du 08/02/2012*

La séance est levée à 22H00

Donville Les Bains, le 29 février 2012

Le secrétaire de séance,

LEMARQUAND Jean-Claude

Le Maire,

Jean-Paul LAUNAY